



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250515-026_2025-DE



Délibération n°026 /2025

OBJET : Aménagement du Carrefour de la Croix - Demande de subvention au Conseil Départemental – Répartition des Amendes de Police

L'an deux mil vingt-cinq, et le quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 7 mai 2025, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : BRANTUS Michel

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre du programme de répartition du produit des amendes de police, le département de Haute-Savoie accorde des subventions aux communes de moins de 10 000 habitants afin de financer des opérations de sécurité.

Ces subventions sont destinées à soutenir des projets visant à améliorer la sécurité routière et l'aménagement des infrastructures locales.

Les sommes allouées par le département peuvent être utilisées pour les investissements suivants :

- Aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements : travaux visant à renforcer la sécurité des voiries et des équipements publics.
- Aménagement de carrefours : opérations d'amélioration de la fluidité et de la sécurité de la circulation, en particulier aux intersections de voies.
- Différenciation du trafic : ce volet inclut des aménagements tels que la création de passerelles ou de passages souterrains pour piétons et cyclistes, permettant une séparation des différents types de circulation pour plus de sécurité.
- Équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic : ce programme inclut l'installation de radars préventifs ou pédagogiques afin de sensibiliser les usagers à la sécurité routière.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250515-026_2025-DE

S²LO

Projets	Montant de la demande de subvention	
Aménagement du Carrefour de la Croix	80 000	252 708

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les projets présentés ;
- **DE CHARGER** Madame le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil départemental 74.

Ainsi fait et délibéré,

Les jours, mois et an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire

Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

